

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/352 du 26/06/79
/MJT-SGFPT/DFP21021/8
portant intégration et nomination de MR.
PASSY Pierre Claver Luc dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Mines et Energie).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu l'acte n° 038/PCT-CC du 30-3-79 portant fondement, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics;

Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 60-90 du 3-3-60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A;

Vu le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;

Vu le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 79-155 du 4-4-79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu la lettre n° 565/MEN-SGEN-DOC/R1 du 16-2-79 du Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier constitué par l'intéressé;

Vu le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

D E C R E T E

.../...

ARTICLE 1°.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3-3-60 susvisé, Monsieur PASSY Pierre Claver Luc, né le 18-10-1951 à Mantaba (Boko) titulaire du Diplôme d'Ingénieur Chimiste, obtenu à l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines et Energie) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRASSAVILLE, le 26 JUIN 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie

Rodolphe A DIA D A.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPE S.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
SGFPT/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
INTERESSE	1
M.M.E.R.S.	1
S.G.M.E.	2
DOSSIER	3
SGCM/BC	2